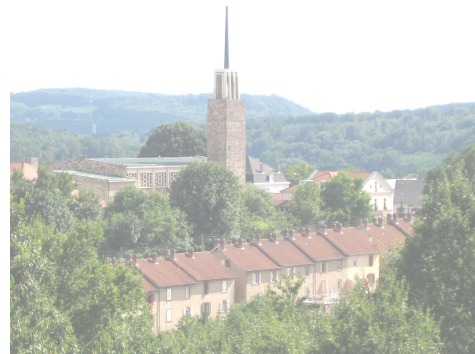




Ville de PETITE-ROSSELLE



Plan Communal
De Sauvegarde



Mise à jour du PCS

Informez de toutes modifications les destinataires du plan communal de sauvegarde, à savoir :

- Préfet
- Sous-préfet de l'arrondissement
- S.D.I.S / Unité Opérationnelle de Petite-Rosselle
- Police
- D.D.T
- Communauté d'Agglomération de Forbach

Pages modifiées	Modifications apportées	Dates de réalisation
	Téléphone responsable voirie – DGS	Mai 2024
	MAJ globale du document	Mai 2026

Sommaire

Préambule

1. Identification des risques sur la commune

- 1.1 – Liste des aléas
- 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

2. Organiser la réponse communale

- 2.1 – Modalités d'activation du PCS
- 2.2 – Organisation du dispositif communal
- 2.3 – Organisation de l'alerte
 - Liste des contacts
 - Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique
- 2.4 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

3. Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés

- 3.1 – Moyens humains
- 3.2 – Moyens matériels

4. Annexes

- 4.1 – Annuaire de crise
- 4.2 - Fiches actions
- 4.3 - Plans / cartographie
- 4.4 - Modèles de documents

Glossaire

BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CdCC	Centre de Crise Communal
COD	Centre Opérationnel Départemental
COS	Commandant des Opérations de Secours
DDT	Direction Départementale des Territoires
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations de Secours
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCC	Poste de Commandement Communal
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
RAC	Responsable des Actions Communales
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIRACEDPC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile

Préambule

L'organisation mise en place dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, circulation...).

L'objectif du PCS est de se préparer préalablement en se formant, et en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Pour être efficace lors d'un évènement, le Maire et ses services doivent s'approprier pleinement les procédures et les actions prévus par le plan.

1. Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

- Les risques naturels :

- * Inondation
- * Feu de forêt
- * Chutes de neiges dangereuses
- * Tremblement de terre (sismique)
- * Mouvement de terrain
- * Tempête – tornade
- * Fortes chaleurs – canicule
- * Grand froid

- Risques technologiques :

- * Accident industriel (AVA VELSEN)
- * Accident chimique (Carling)
- * Transport de matières dangereuses
- * Rupture de barrage (bassin à schlamm)
- * Parc photovoltaïque

- Risque attentat

1.2 – Identifications des vulnérables/enjeux

- Nombre d'habitants de la commune : **6324** habitants au 01/01/2023 (INSEE)

- Répartition par quartiers :

- Cité Leyenne
- Cité Quatre Vents
- Vieille-Verrerie
- St Charles
- Cité Wendel Nord
- Cité Wendel Sud
- Urselsbach
- Winterhübel

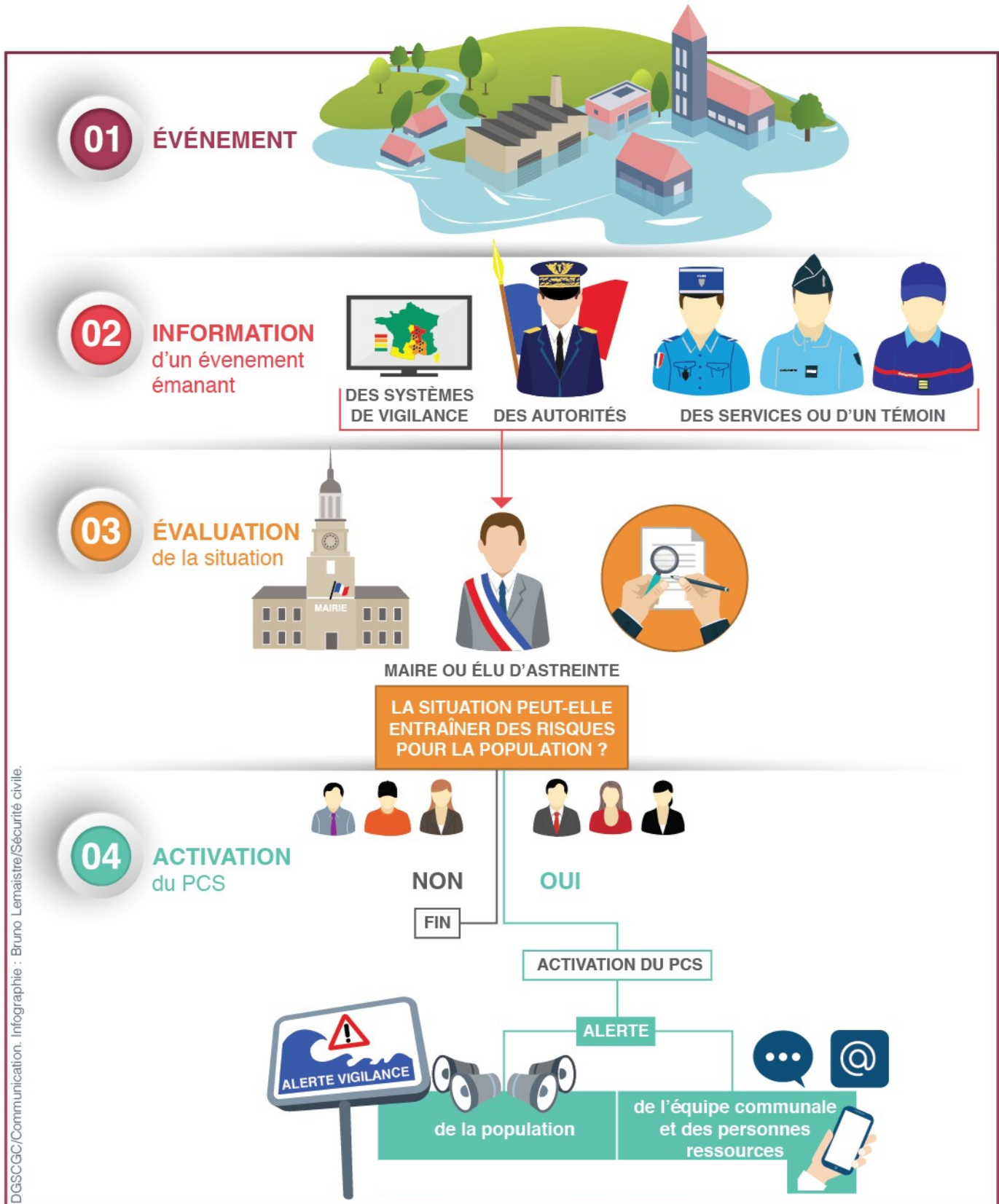
Etablissements sensibles			
Désignation	Nom responsable	☎ Pro ou portable	Obs.
Maison d'accueil spécialisée « Les Colombes »	Mme REMIATTE		Astreinte administrative 06.08.58.69.21
Foyer d'accueil spécialisé			
Centre d'Aide au Travail			
EHPAD « Les Peupliers »	Mme SAPEY		Adjointe de direction 06.11.68.91.44
Moissons Nouvelles	Mme FANGILLE		Astreinte secrétariat 03.87.29.27.63

Population nécessitant une attention particulière


Registre nominatif des personnes vulnérables disponible au CCAS

2. Organiser la réponse communale

2.1 – Modalités d'activation du PCS



2.2 – Organisation du dispositif communal

	Le Maire : Directeur des Opérations de Secours
	Monsieur Eric FEDERSPIEL ☎ 06.43.28.61.03
	Elu d'astreinte ☎ 06.74.09.27.56



Coordinateur des moyens et des actions
Madame SEGAUX-FRANCOIS
DGS ☎ 07.67.85.29.55
<u>Localisation de la cellule de crise</u> : Mairie (PCC*)
Adresse : 18 rue de l'Eglise 57540 PETITE-ROSSELLE
☎ 03.87.85.27.10
@ mairie@mairie-petiterosselle.fr



<u>Equipes terrain</u>
➤ Cédric DINCHER : 07 86 28 96 16 ☎
Responsable voirie : 06.77.50.76.51 ☎
➤ Astreinte voirie : 06.74.09.26.95 ☎

➤ **Prévenir le correspondant incendie et secours : Patrick DEUTSCH 06.88.55.85.15**

La Cellule de Crise Communale (CdCC)

Cellule de crise communale : le Poste de Commandement Communal

Adresse : Mairie

18 rue de l'Eglise

Endroit précis : salle des réunions, rez-de-chaussée

Composition :

**Directeur des Opérations
de Secours (DOS)**

Le Maire ou l'adjoint au Maire

Responsable des Actions

Communes (RAC)

Mme SEGAUX FRANCOIS - DGS

Relations Publiques

Direction Générale

Secrétariat

Direction Générale

**Relations avec les
communes allemandes**

Direction Générale

Logistique

Voirie

Economique

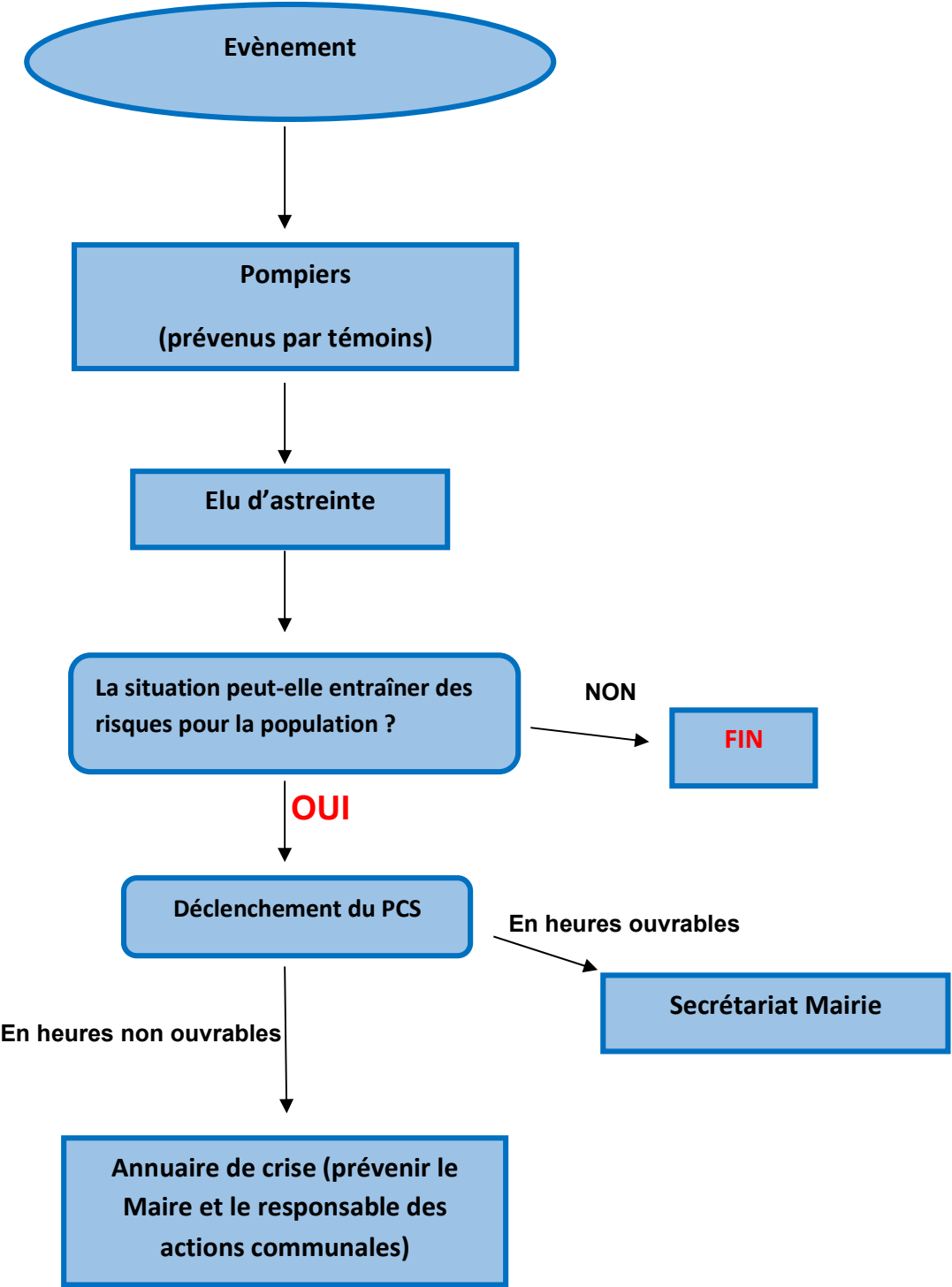
**Etablissement Recevant
du Public (ERP)**

Service technique

Population

Etat Civil

CHEMINEMENT DE L'ALERTE



2.3 – Organisation de l'alerte

Liste des contacts

Le Secrétaire Général contactera les agents selon la gravité de l'alerte

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique,...
- **une partie de la population** : inondation, incendie, explosion,...

Alerte générale

Moyens	Lieu	Obs.
Sirène	Caserne des pompiers (Rue Roger Cadet)	Déclenchement manuel
Mégaphone		Au service de la Police Municipale
Réseaux sociaux		Site internet – page facebook

Alerte spécifique

Types de risques	Moyens	Obs.
Inondation	Personne relais : serv technique – pompiers Mise en place du barrage si crue de la Rosselle (au pont frontière)	Zones habitées : -rue des Fleurs (côté impair) -rue Général de Gaulle (côté impair) -rues A-B-C -rue de l'Ecole -rue F
Feu de forêt		Rues menacées : -rue des Fleurs -rue Bel Air -chemin du Talgen -Impasse du Temple -Lotissement les Hauts Près -rue de la Pépinière -rue du Stade -rue du Lieutenant Nau -rue Charles -rue du Puits Gargan -rue des Roses -Square Leharle -chemin du Schafbach -rue de l'Abreuvoir -rue Principale (côté impair) -avenue de Stiring -rue de l'ancien cimetière -Square Julien Prêcheur

		-rue Division Leclerc -rue Huber -rue de la Forêt -rue Pasteur -rue Adrien Ruby -rue Haute
Confinement (pandémie)		Suivre les recommandations du Gouvernement
Industriel	Téléphone 0049-06898/946-0	AVA VELSEN
Chimique		Plateforme à Carling
Fortes chaleurs - canicule		Suivre les recommandations de Santé Publique France

2.4 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

■ La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche réflexe – jointe)

- **Dans la commune** :

Nom	Localisation	Caractéristiques (restauration, couchage, etc..)
<i>COUCHAGE</i>		
Chalet des Amis de la Nature « Schafbach »	Vallée de la Schafbach 57540 PETITE-ROSSELLE Tél : 03.87.88.30.09 Réservation 07.71.20.11.63	30 couchages, 80 personnes dans la salle de séjour
<i>REGROUPEMENT</i>		
COSEC	Contour St Charles 57540 PETITE-ROSSELLE Tél : 03.87.85.29.25	Grande salle : 800 m2 Judo : 200 m2 Gym : 200 m2 700 personnes
Gymnase Vieille-Verrerie	Rue Principale 57540 PETITE ROSSELLE	200 personnes
Espace jeunes	104 rue Principale 57540 PETITE-ROSSELLE Tél : 03.87.88.41.92	50 personnes
Musée de la Mine (Lavoir)	Carreau Wendel Tél : 03.87.87.08.54 57540 PETITE-ROSSELLE	700 personnes
Espace « La Concorde »	Contour St Charles 57540 PETITE-ROSSELLE Tél : 03.87.84.80.94	680 personnes
Foyer municipal	Rue de l'Eglise 57540 PETITE-ROSSELLE Tél : 03.87.88.02.53	240 personnes
Collège Louis Armand	12 Place du Mineur 57540 PETITE-ROSSELLE Tél : 03.87.50.90.20	200 personnes
Chalet des Amis de la Nature « Schafbach »	Vallée de la Schafbach 57540 PETITE-ROSSELLE Tél : 03.87.88.30.09 Réservation 07 71 20 11 63	80 personnes

- Dans les environs :

Nom	Localisation	Caractéristiques (superficie, restauration, couchage, etc..)
Chalet des Mélèzes	Rue Joseph RITTER 57600 FORBACH Tél : 03.87.87.36.06 Réservation : 03.83.64.70.22	24 couchages
DM Hôtel	50 avenue St Remy 57600 FORBACH Tél : 03.87.85.09.12	21 chambres Restaurant Pas de chambre PMR
Hôtel Mercure	70 rue Felix Barth 57600 FORBACH Tél: 03.87.87.06.06	67 chambres + des chambres PMR
La Poste	57 rue Nationale 57600 FORBACH Tél:03.87.85.08.80	27 chambres
Premium	Avenue Verrerie Sophie 57600 FORBACH Tél : 03.87.84.14.28	30 chambres avec salle de bains
Chalet GLÜCKAUF	57350 STIRING WENDEL Tél : 03.87.85.19.99 ou 06.08.07.42.92	20 couchages 55 couverts

3. Recensement des moyens

3.1 Moyens humains

Professions médicales			
Nom	Adresse	☎	Domaine de compétence
Docteur Jager	Rue Général de Gaulle	03.87.54.13.40	Médecin
Docteur Kaas	1 place de la Victoire	03.87.85.58.50	Médecin
Christophe RINKENBACH	19 rue Roger Cadel	06.10.11.66.34	Infirmier libérale
Delphine CELKA	19 rue Roger Cadel	06.70.03.94.61	Infirmière libérale
Yvonne SCHÜTZ	112 rue Général de Gaulle	06.87.88.25.16 ou 06.88.50.43.89	Infirmière libérale
Carole MATHIS	122 rue Général de Gaulle	03.87.84.85.81	Kinésithérapeute
Univers Pharmacie	Rue Général de Gaulle	03.87.85.29.04	

Personnes parlant une langue étrangère			
Nom	Adresse	☎	Domaine de compétence
Mme PULTI	5d rue du Acker - 57570 HAGEN	07.53.23.78.67	Albanais
Mme Liridona SHALA	273 rue du Fahrenberg – 57600 OETING	07.60.41.15.21	Albanais
M. Gérard BRUCK	5 rue Wilson – 57540 PETITE ROSSELLE	03.87.85.79.28	Allemand et anglais
Mme Marie-Anne BURON	5 rue de la Gare – 57600 FORBACH	03.54.81.20.96 ou 06.80.42.78.50	Allemand
M. Patrick DEUTSCH	Rue Huber – 57540 PETITE ROSSELLE	06.88.55.85.15	Allemand
Mme Chantal BERCK	3 rue Jean Monnet – 57600 FORBACH	03.55.15.64.72 ou 06.80.05.58.74	Anglais
Mme Isabelle PILLU	6 rue des Jardins – 57540 PETITE ROSSELLE	03.87.87.80.88 ou 06.23.42.72.76	Anglais
M. Mohamed BADAOUI	7 clos des Chênes – 57450 THEDING	03.87.89.28.15 ou 06.85.17.87.81	Arabe
Mme Rana EL KHOURY MUNSCH	36 avenue de Spicheren – 57600 FORBACH	06.76.15.76.55	Arabe
Mme Gayane GALSTYAN MARSAL	15 rue Anne-Marie Steckler – 57050 METZ	0387.31.24.68 ou 06.70.95.59.63	Arménien
Mme Ljiljana DJURDJEVIC	22 place de l'Alma – 57600 FORBACH	03.87.88.58.38 ou 06.13.42.40.40	Croate
M. Enzo DE FRANCESCO	8 place de Wendel Rés. Les Marroniers – 57350 STIRING WENDEL	03.87.89.59.95 ou 06.06.89.59.95	Espagnol
Mme Dolorès RODRIGUEZ	2D rue Jeanne d'Arc – 57310 GUENANGE	03.82.50.72.34	Espagnol
Mme Pina CHIAI	61 rue Nationale – 57800 FREYMING MERLEBACH	06.40.26.36.12	Italien
Mme Ursula SKARBEK BOROWSKI	12 rue Himmelsberg – 57200	06.74.06.12.51	Polonais

	SARREGUEMINES		
Mme Joanna MAZIARCZYK	10 rue de la Fontaine – 57570 CATTENOM	06.43.04.88.50	Polonais
M. Adrien DOS SANTOS	6 rue des Ducs de Bar – 57290 FAMECK	03.82.58.30.32	Portugais
Mme Olena KOTKOVA THIERRY	26 route des Trois Maisons – 57370 PHALSBOURG	06.07.23.97.12	Russe
Mme Natalia ETIQUER NEFEDOVA	41 rue de Sarrelouis – 57320 BOUZONVILLE	06.07.04.22.39	Russe
Mme Ljiljana DJURDJEVIC	22 place de l'Alma – 57600 FORBACH	03.87.88.58.38 ou 06.13.42.40.40	Serbe
M. Yucel GUL	21 rue de la Chapelle – 57600 FORBACH	06.64.80.01.10	Turc

Responsables d'associations

Liste consultable au Pôle de la Direction Générale

3.2 Moyens matériels

Véhicules détenus par la commune

Type de véhicule	Immatriculation	Service
RENAULT Mascott	402 BWN 57	Espaces verts
RENAULT Kangoo	AB-899-PH	Responsable voirie
RENAULT M180	AE-621-AD	Fleurissement
RENAULT Trafic	BA-293-EV	Maçons
RENAULT Fourgon pompe tonne	BH-590-AD	Fleurissement
RENAULT Master	BR-821-GV	Transport
PEUGEOT Partner	BY-748-MN	Plombiers
RENAULT Multifel (Nacelle)	CF-889-ZN	Electriciens
LINDNER Unitrac	CG-969-HB	Espaces verts et nettoyage
Balayeuse MAN	DZ-366-HT	
Gros camion MAN	EJ-949-KT	
RENAULT Master	FK-110-DS	

RENAULT Master	FK-614-TK	
KUBOTA F3890	FS-013-LX	Espaces verts
Manitou	BV-385-EL	
Podium	FZ-729-JL	
Tracteur KIOTI	DV-441-JH	Espaces verts

Matériels divers – personne à contacter : responsable serv tech (détenus par la commune)		
Désignation	Lieux de stockage	Obs.
Service plomberie	Centre Technique Municipal	<i>Contour Saint Charles</i>
Service électricité	Centre Technique Municipal	<i>Contour Saint Charles</i>
Service maçonnerie	Centre Technique Municipal	<i>Contour Saint Charles</i>
Service fleurissement	Centre Technique Municipal	<i>Contour Saint Charles</i>

4. Annexes

4.1 – Annuaire de crise

Autorités		
Qualité	Téléphone	Fax
Préfecture de la Moselle	03.87.34.87.34	03 87 32 57 39
Sous-Préfet	03.87.84.60.60	03.87.84.60.61
Secrétaire Général Sous-Préfecture	03.87.84.60.63	
Commissaire de Police	17 ou 03.87.84.41.00	03.87.84.41.16
Capitaine des Sapeurs Pompiers de Forbach M. ABDELKADER	03.87.84.62.50	
Lieutenant des Sapeurs Pompiers de Petite-Rosselle M. KONTER	03.87.85.28.05 06.85.81.51.24	

Astreintes	
Identification	Téléphone
Elu d'astreinte	06.74.09.27.56
Agent d'astreinte	06.74.09.26.95
Responsable des Services Techniques	06.77.50.76.51
Veolia Eau	09.69.32.35.54
Gaz de France	08.00.47.33.33
E.D.F	09.72.67.50.57
ENGIE - COFELY	08.20.20.20.61 – <i>tel Delisse Didier</i>

Réapprovisionnement des sinistrés	
Identification	Téléphone
SUPER U - OETING	06.81.34.73.15

Autres administrations		
Identification	Adresse	Téléphone
O.N.F		03.87.00.17.99 06.18.28.47.17 <i>(M. BERNARD Florian)</i> <i>M. PATERKIEWICZ Jean-Jacques 06.16.30.73.85</i> <i>(responsable du secteur)</i>
O.N.F Agence territoriale de Metz	1 rue Thomas Edison 57070 METZ	03.87.39.95.30
BRGM / DPSM / Utam Est	2 avenue de la Moselle 57800 FREYMING MERLEBACH	02.38.64.34.34 (hors horaires de bureau, Orléans) 03.87.83.14.01 (Freyming Merlebach) Fax : 03.87.83.14.91
AVA VELSEN	Alte Grube Velsen 16 66127 SAARBRUCKEN	0049-06898/946-0 Fax: 06898/946-111
Communauté d'agglomération de Forbach	110 rue des Moulins BP 70341 57608 FORBACH Cedex	03.87.85.55.00 Fax : 03.87.85.42.57
Hôpital Marie-Madeleine	2 rue Thérèse 57600 FORBACH	03.87.88.80.00
Mairie de Grande Rosselle	Klosterplatz 2-3 66352 GROSSROSSELN	0049-06898/449-0 Fax : 0049-06898/449-130
Protection Civile	Metz	03.87.34.87.34 KELLER Jean-François 06.49.63.15.15 (secteur Forbach)
GRENCCELLS – parc photovoltaïque		0049 173 685 9229
Société Protectrice des Animaux (SPA)	Forbach	03.87.87.29.30 06 74 06 49 75

Réseaux divers		
Identification	Téléphone	Observations
C.O.R.D	03.87.60.50.84	Réseau routier de moselle
CDC Habitat	08.10.00.71.07	Astreinte : 06.28.41.39.24
VIVEST	08.10.00.60.19	
France 3	08.90.71.10.00	
RADIO MELODIE	03.87.98.29.29	Fréquence 102.07
RADIO BLEU	03.87.68.22.22 Fax : 03.83.19.54.89	France Bleu Lorraine
RADIO SALU	0049/0681-3909 Fax : 0049/0681-372522	Fréquence 101.7
TV8 Moselle-Est	03.87.84.75.55 Fax : 03.87.84.75.57	
TV Cristal	03.87.06.63.63	Pays de Bitche
SR3	0049/0681-602-3333	Saarbrücken
TV Mosaïk Télévision Sans Frontière	03.87.28.86.00	Sarreguemines
Secours en Allemagne	112	
Médigarde	08.20.33.20.20	
Pharmacie de garde	37 36	
Régie FORBUS	08 01 80 19 00	
Météo France	08.99.71.02.57	
Jussieu secours Forbach (ambulance)	03.87.87.20.01	24h/24 – 7j/7
Pompes funèbres Henni	03.67.80.23.56	24h/24
Conférence St Vincent de Paul (vêtements)	06.54.44.57.51	

Lieux publics		
Nom	Téléphone	Adresse
Mairie	03.87.85.27.10	18 rue de l'Eglise
Espace la Concorde	03.87.84.80.94	Contour St Charles
Foyer	03.87.85.02.53	Rue de l'Eglise
Voirie	03.87.88.43.69	Rue de la Fontaine
Bibliothèque	03.87.84.01.25	227 rue Principale
COSEC	03.87.85.29.25	Contour St Charles
Espace Jeunes	03.87.88.41.92	104 rue Principale
Halte-Garderie	03.87.88.37.89	21B rue des Prés
Ecole de musique	03.87.88.63.27	104 rue Principale
Ecole Jacques Yves Cousteau	03.87.85.11.75	Rue de l'Eglise
Ecole primaire Vieille-Verrerie	03.87.85.12.21 ou 03.87.85.66.01	Rue de la Fontaine
Ecole maternelle La Farandole	03.87.85.15.53	Rue Huber
Ecole maternelle Les Mésanges	03.87.85.29.09	Rue de l'Eglise
Ecole maternelle Les Marronniers	03.87.85.09.06	Rue Alexandre Hoffmann

4.2 – Types de risques

Inondation



L'inondation est un débordement des eaux lors d'une crue. Celle-ci provoque la submersion (rapide ou lente) d'une zone habitée ou inhabitée. Elle peut être d'origines diverses : le débordement direct d'un cours d'eau, la remontée des eaux de nappes alluviales, le débordement des réseaux d'assainissement, la stagnation des eaux pluviales par l'engorgement des sols ou l'incapacité des réseaux à aborder cet afflux, le ruissellement urbain, les pluies torrentielles...

Actions :

- Surveiller les secteurs à risque
- Informer la population des secteurs à risque de la conduite à tenir
- Recenser les besoins et les transmettre très rapidement au poste communal de crise en Mairie
- Mettre en place des moyens opérationnels
- Consulter le répondeur de l'automate d'alerte de la Préfecture
- Surveiller la montée des crues sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr/> et surveiller l'évolution de la situation sur <http://www.meteofrance.com>
- Vérifier la présence d'embâcle pouvant obstruer l'écoulement (pont, grilles de réseaux d'eaux pluviales, etc...)
- Faire évacuer les zones à risques
- Assurer l'accueil, l'assistance, l'hébergement, l'approvisionnement des personnes éprouvées ou sinistrées.

En cas d'inondation



Limitier les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



... Les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront pris en charge.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé



Papiers importants, photos, doudous des enfants.

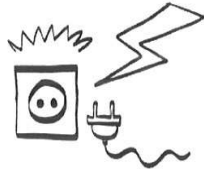


Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 - Samu : 15

Après l'inondation



Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



Maison insalubre



J'enlève des objets, murs et sols le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



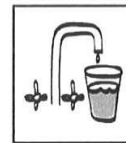
Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placo plâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors service.



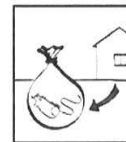
Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je préviens ma mairie.



Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle.

Je contacte mon assureur sans tarder.

Le risque feu de forêt



Plusieurs rues de Petite-Rosselle sont menacées pour des risques de feu de forêt ou plus précisément des feux de friches (voir plan en annexe).

Quelles conduites à tenir ?

- Débroussailler autour de la maison ;
- Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériels) ;
- Prudence recommandée aux promeneurs ;
- Repérer les chemins d'évacuation.

➤ Actions

- Informer les pompiers le plus vite et plus précisément possible ;
- Dans la nature s'éloigner dos au vent ;
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide ; à pied, rechercher un écran (rocher, mur) ; en voiture, ne pas sortir ;
- Une maison bien protégée est le meilleur abri : fermer et arroser volets, portes, fenêtres et les abords immédiats des habitations ;
- Occulter les aérations avec des linges humides ;
- Rentrer les tuyaux d'arrosage ;
- Se tenir informer de la propagation du feu ;
- Se préparer à l'évacuation, n'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.



Le risque mouvements de terrain



En cas de fortes pluies, les infiltrations d'eau dans les sols peuvent entraîner des mouvements de terrain et des coulées de boue, effondrement de maisons.

Quelles conduites à tenir ?

- Fuyez latéralement ;
- Réfugiez-vous sur le point haut le plus proche ;
- Eloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas.

Actions

- Prévenir les secours
- Prévenir le poste communal de crise du moindre mouvement de terrain et de la suite de l'évènement
- Evacuer les lieux de l'effondrement et ses alentours immédiats
- Mettre en place un périmètre de sécurité interdit à tout autre présence que celle liée au secours et prévoir des itinéraires de déviation
- Prévoir un hébergement, un relogement pour les éventuels sinistrés

Les réflexes qui sauvent :



Evacuez le bâtiment



Fuyez latéralement
de la zone dangereuse



Ecoutez la radio :
pour connaître les consignes à suivre



Rejoignez le lieu de regroupement



Ne prenez pas votre voiture

Le risque industriel (AVA Velsen)



Le risque industriel se caractérise par un accident grave se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Conséquences

- Des projections/effondrements de matériaux et/ou des lésions interne chez l'humain
- Brûlures suite au flux thermique
- Des irritations de la peau et des yeux, une intoxication, une pollution de l'environnement suite à une fuite toxique

Actions

- Alerte de la population et diffusion de consignes adaptées à l'incident (confinement, évacuation, lieu de rassemblement)
- Définition d'un périmètre de sécurité avec interdiction de la circulation et mise en place de déviation
- Eventuel hébergement et/ou ravitaillement en dehors de la zone de danger
- Alerte des services de secours
- Définition d'un point de ralliement
- Recherche de transport pour l'éventuelle évacuation

Le risque rupture de barrage (Bassin à schlamm)

C'est un ouvrage en terre ou maçonné qui a vocation à stocker ou retenir en permanence de l'eau. L'onde de submersion générée par la rupture se traduit par une élévation brutale et rapide du niveau de l'eau à l'aval.

Conséquences

- Onde de submersion pouvant affecter la sécurité de personnes et de biens
- Conséquences néfastes sur l'environnement (pollution, impact sur les milieux naturels)

Actions

- Donner l'alerte et diffuser les premières consignes de mise en sécurité à la population riveraine du sinistre
- Interdire les rues concernées à la circulation et mettre en place des déviations
- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise
- Prévenir les services de secours, la Préfecture

Le risque d'interruption durable d'alimentation en eau potable

Un réseau d'alimentation en eau destiné à la consommation (eau potable). Ces installations ne sont pas à l'abri de défaillance diverses ou d'actes de malveillances (rupture de canalisation, pollution du réseau).

Actions

- Informer la population de la conduite à tenir
- Recenser les besoins, et les transmettre rapidement au poste communal de crise
- Avertir le gestionnaire qui détient la compétence du réseau (Véolia)
- Interdire la consommation d'eau impropre ou restreindre son utilisation
- Prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé des personnes
- Prévoir un stock d'eau potable pour une distribution aux familles en liaison avec le gestionnaire du réseau
- Se mettre en liaison avec la Préfecture

Aléas climatiques

Vigilance – météo

Les risques climatiques sont présents sous différentes formes : vent-violent, orages, neige/verglas, pluie-inondation. Les vents-violents ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et les tornades.

Une procédure de vigilance météo a été créée pour gérer ces risques. Elle est composée d'une carte de France métropolitaine qui signale par département à l'aide d'un code couleur (vert, jaune, orange, rouge) et de pictogramme (en cas de niveau orange ou rouge), la nature du phénomène météorologique attendu. Cette carte est réactualisée au moins deux fois par jour et signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures.

Le niveau orange impose une vigilance face à des phénomènes dangereux attendus. Le niveau rouge impose une vigilance absolue face à des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle.

Conséquences

- Circulation perturbée, routes glissantes ou barrés par des chutes d'arbres
- Chute de matériaux, toitures endommagées, transport très difficile
- Personnes âgées, isolées, handicapées, médicalisées bloquées à domicile
- Réseaux électriques et téléphoniques suspendus

Actions

- S'assurer de la transmission au service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture des éventuels changements de numéros téléphoniques des responsables communaux appelés par l'automate d'alerte de la Préfecture
- Informer la population de la conduite à tenir en relayant les prévisions liées au phénomène transmis par l'automate d'alerte
- Interdire les manifestations de plein-air prévues dans la commune
- Faire évacuer les chapiteaux, sécuriser les structures fragiles (échafaudage), les établissements scolaires
- Suivre l'évolution du phénomène en cours par l'intermédiaire des cartes de vigilance sur <http://www.meteofrance.com> et/ou par téléphone au **05.67.22.95.00**
- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise
- Dégager les toitures qui peuvent subir des dommages
- Baliser les zones à risques
- Organiser l'hébergement et/ou le ravitaillement des personnes éprouvées ou sinistrées
- Prévenir les opérateurs de réseaux d'éventuels dégâts pouvant affecter leur réseau
- Dégager les arbres des voies
- Interdire les voies de circulation si nécessaire
- Réquisitionner le matériel nécessaire à la gestion de la crise

Grand froid et canicule

➤ **Grand froid**

Les personnes les plus fragiles face au froid sont les personnes âgées, les enfants de moins de un an, les personnes sans domicile fixe qui perdent rapidement leur chaleur corporelle et les consommateurs de produits, comme l'alcool et certains médicaments psychotropes.

Le plan grand froid est opérationnel chaque année du 1^{er} novembre au 31 mars. Il est constitué de trois niveaux d'alerte destinés à organiser l'aide aux personnes fragiles dont les sans-abri.

➤ **Canicule**

Les personnes les plus fragiles face au « coup de chaleur » sont les personnes âgées, les enfants de moins de un an, les personnes sans domicile fixe dont la déshydratation peut être extrêmement rapide, et les consommateurs de produits ou de médicaments psychotropes.

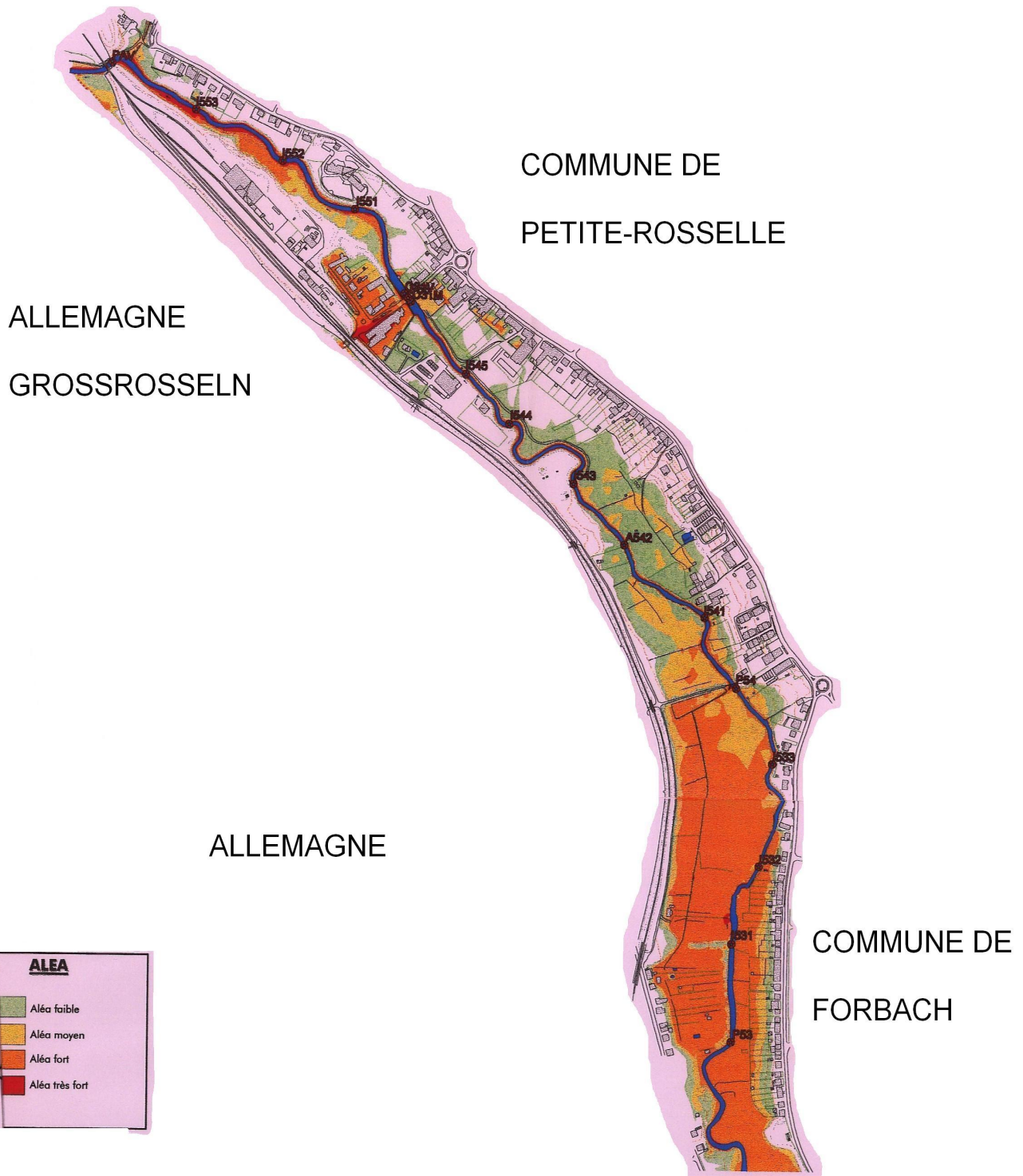
Le plan départemental de gestion de la canicule est opérationnel chaque année du 1^{er} juin au 1^{er} octobre. Il est constitué de 4 niveaux d'alerte destinés à organiser l'aide aux personnes âgées.

Actions

- Alerter et informer la population de la conduite à tenir
- Recenser les besoins au CCAS
- Prévoir l'hébergement des sans-abri
- Dans le cadre du plan « canicule » distribuer des bouteilles d'eau ou des bombes atomiseurs
- Signaler à la Préfecture toutes les difficultés concernant le déroulement du plan « Grand froid » et « Canicule »
- Tenir à jour la liste des personnes âgées résidant dans la commune (voir CCAS)
- Suivre l'évolution des différents niveaux sur <http://www.meteofrance.com>

Annexe 1

Plan inondation



0.0 100 200 m

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DE LA ROSSELLE	ETUDE DE LA PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA ROSSELLE		
ETUDE HYDRAULIQUE			
CRUE CENTENNALE CARTE DE L'ALEA PLANCHE 4 Echelle 1/5000			
SOGREAH <small>CONSULTANTS</small>	Date Août 1999	Rapport 51 0667	Plan N° 204
Etabli par HBB		Contrôlé par : PSU	

Annexe 2

Plan feu de forêt

4.3– Fiches organisationnelles

Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

- **En prévention de la crise :**
 - **Avertir et informer** la population soumise au risque sur les possibles conséquences ; les moyens de sauvegarde, la conduite à tenir ;
 - Favoriser les accords intercommunaux dans le but d'avoir ou d'offrir un appui logistique si la commune voisine est capable de le réaliser ou si elle est touchée par la crise.
- **Au début de la crise :**
 - Alerter par le cadre d'astreinte ou de la police ;
 - Reçoit et déclenche l'alerte ;
 - Prend connaissance de la nature de l'évènement et juge de son ampleur ;
 - Décide du déclenchement du PCS ;
 - Assure la direction générale des opérations de secours ;
 - Se rend au lieu déterminé pour accueillir la Cellule de Crise Municipale (CdCM) ;
 - Convoque la CdCM en appelant ses membres ;
 - Informe les autorités : Préfecture (et Sous-Préfecture, le cas échéant) que la CdCM est activée, et lui communique ses numéros de téléphone ;
 - Met en œuvre les premières actions de sauvegarde des populations, décide de mesures d'évacuation des zones à risques et en interdit l'accès ;
 - Demande aux forces de l'ordre territorialement compétentes de sécuriser et de filtrer l'accès à la zone sinistrée ;
 - Fait donner l'alerte auprès de la population.
 - Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
 - Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- **Pendant la crise :**
 - s'informe de la mise en œuvre de tous les services d'intervention ;
 - réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les différents responsables de la cellule ;
 - coordonne et dirige les différents cellules ;
 - met en place le personnel d'astreinte ;
 - appelle régulièrement Météo France pour connaître l'évolution de la météo et les prévisions à court et moyen terme :
 - en cas de risque inondation, se tient informé de l'évolution de la crue ;
 - diffuse aux différents responsables les consignes et informations reçues par les autorités ;
 - diffuse, le cas échéant, aux autorités les informations nécessaires à leur action ;
 - soumet à l'autorité préfectorale les mesures prises, dès que le Préfet devient le Directeur des Opérations ;
 - fait état aux autorités des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des consignes ;
 - déclenche la surveillance des quartiers habités afin d'évaluer les évolutions possibles des dégâts sur le terrain ;

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

Fiche Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation

Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale

Fiche Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations

Fiche secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions